

# Pourquoi entrer à la résidence ?

Envisager l'entrée dans l'établissement est une nouvelle étape, mais si vous prenez la décision de venir habiter à la résidence :

- ✓ Vous vous libérez des contraintes matérielles de tous les jours (courses, préparation des repas...).
- ✓ Vous êtes en sécurité car du personnel répond à vos demandes 24h/24.
- ✓ Vous continuez et élargissez votre vie sociale en rencontrant d'autres habitants de la résidence et en découvrant de nouvelles activités...
- ✓ Vous avez accès aux animations et aux activités organisées dans l'enceinte de l'établissement et vous participez à des activités extérieures.
- ✓ Vous recevez, sans contraintes, votre famille et vos amis dans votre appartement.
- ✓ Vous pouvez garder votre médecin ou votre infirmière.



A la différence d'une maison de retraite, la résidence vous offre des **appartements individuels** permettant de préserver votre intimité et votre liberté. Au sein des appartements **vous pouvez ainsi vivre comme vous le souhaitez.**

# Contactez-nous



## Adresse :

3, allée des Châtaigniers  
35270 Combours

## Téléphone :

02.99.73.11.53

## Mail :

[residence\\_leschataigniers@combours.com](mailto:residence_leschataigniers@combours.com)

## Site internet :

[www.combours.bzh](http://www.combours.bzh)

## Horaires

Lundi au vendredi :

9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

# C.C.A.S

Centre Communal d'Action Sociale

# Résidence «Les Châtaigniers»



  
Combours

## Résidence Les Châtaigniers

3 allée des Châtaigniers - 35270 Combours

Tél. : 02.99.73.11.53

Mail : [residence\\_leschataigniers@combours.com](mailto:residence_leschataigniers@combours.com)

Site internet : [www.combours.bzh](http://www.combours.bzh)



# La résidence

# Son fonctionnement

# Ses services



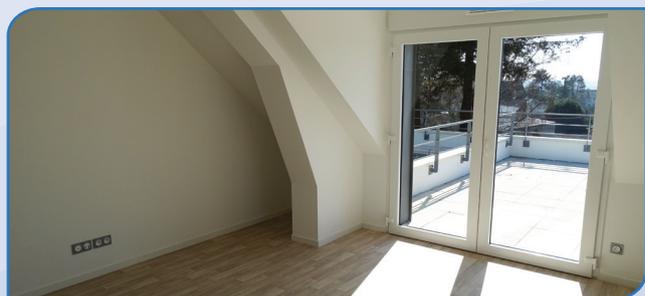
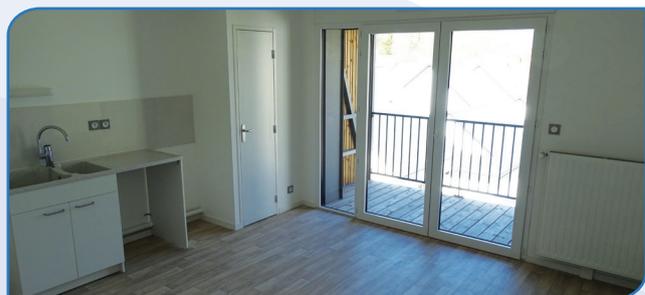
## S'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans.

La résidence se compose actuellement

- ✓ d'un pôle accueil-restauration.
- ✓ et de 63 appartements (T2 ou T3) répartis au sein de trois immeubles allant de 40 à 60 m<sup>2</sup>.

Chaque appartement comprend :

- ✓ Une entrée.
- ✓ Une pièce «Cuisine - Séjour - Salon».
- ✓ Une ou deux chambre(s), suivant le logement.
- ✓ Une salle d'eau à l'italienne.



## Comment fonctionne la résidence ?

- ✓ La résidence est surveillée 24h/24.
- ✓ Le tarif du loyer varie suivant l'appartement occupé (au m<sup>2</sup>).
- ✓ Les charges concernant l'eau, l'électricité, le gaz et l'entretien de l'appartement sont à la charge du résident.
- ✓ Les frais de séjour comprennent les repas



Prix mensuel «pension complète» : à partir de 1 350 € par mois (loyer + charges + repas + téléalarme).

Des formules «demi-pension» sont possibles (petit-déjeuner et repas du soir non obligatoires).

### Prise en charge financière

La location d'un appartement peut ouvrir des droits APL (Allocation Logement), uniquement sur la partie «loyer» des frais de séjour.

## Vos interlocuteurs

- ✓ Une directrice vous accueille, vous informe, vous conseille et se charge de la mise en place de l'attribution des appartements avec la vice-présidente.
- ✓ Une équipe d'agents
  - 2 cuisiniers
  - 7 agents chargés du fonctionnement et de la surveillance de l'établissement.
- ✓ Les autres partenaires Services d'aide à domicile, services de soins, médecins...

## Un logement privatif avec services

### Les repas

- Petit-déjeuner servi dans les appartements à partir de 7h30.

- Repas du midi et du soir dans la salle de restauration.

- Préparation sur place des repas, à partir de produits frais et locaux.

*Des personnes âgées extérieures à la résidence, peuvent prendre le repas du midi à la résidence, sur réservation.*

✓ Le portage de repas en appartement, en cas d'incapacité temporaire.

### La télésurveillance

Une montre de télésurveillance est mise à la disposition de chaque résident.

### Des animations

- Un planning mensuel d'activités
- Atelier mémoire
- Gymnastique douce
- Jeux de société, Loto
- Artistes (musicien...)
- Sorties cinéma / restaurant
- Célébration de la messe

